

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **12 septembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1061**

commune (s) :

objet : Fourniture de supports de signalisation lumineuse tricolore sur le territoire de la Métropole de Lyon -  
Accords-cadres à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -  
Autorisation de signer les marchés

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 septembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frier.

Absents non excusés : MM. Vincent, Calvel, Barge.

**Commission permanente du 12 septembre 2016****Décision n° CP-2016-1061**

objet : **Fourniture de supports de signalisation lumineuse tricolore sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accords-cadres à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 30 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de 2 marchés (accords-cadres à bons de commande) relatif à la fourniture de supports de signalisation lumineuse tricolore sur le territoire de la Métropole de Lyon pour les années 2017-2018 et éventuellement 2019-2020 par reconduction expresse. Le montant maximum tous lots confondus pour les 4 années s'élèverait à 2 400 000 € HT, soit 2 880 000 € TTC.

Ces prestations ont pour objet d'assurer la fourniture des supports et des potences de type octogonaux, cylindro-coniques, de tiges de scellement et d'étriers pour la signalisation tricolore. Elles sont décomposées en 2 lots géographiques soit :

- lot n° 1 : Communes de Charbonnières les Bains, Ecully, Marcy l'Etoile, la Tour de Salvagny, Dardilly, Champagne au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Limonest, Lissieu, Collonges au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, Saint Germain au Mont d'Or, Lyon 2°, Lyon 3°, Lyon 7°, Lyon 8°, Villeurbanne, Givors, Grigny, Quincieux. Ce lot comporterait un engagement de commande minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC et maximum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC pour la durée ferme. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour la période de reconduction,

- lot n° 2 : Bron, Vaulx en Velin, Chassieu, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage, Saint Priest, Mions, Corbas, Vénissieux, Saint Fons, Feyzin, Solaize, Lyon 1er, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 6°, Lyon 9°, Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Rochetaillée sur Saône, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Sathonay Camp, Sathonay Village, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire. Ce lot comporterait un engagement de commande minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC et maximum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC pour la durée ferme. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour la période de reconduction.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, lancée en application des articles 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ces accords-cadres à bons de commande seraient passés conformément aux articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et conclus pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits accords-cadres, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** le lancement de la procédure en vue de l'attribution de 2 accords-cadres à bons de commande relatifs à la fourniture de supports de signalisation lumineuse tricolore sur le territoire de la Métropole de Lyon.

**2° - Autorise**, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables (article 30-I-2° du décret) ou procédure concurrentielle avec négociation (article 25-II-6° du décret) ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues aux articles 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, selon la décision de l'acheteur.

**3° - Les offres** seront choisies par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer les accords-cadres à bons de commande relatifs à la fourniture de supports de signalisation lumineuse tricolore sur le territoire de la Métropole et tous les actes y afférents avec les entreprises et/ou groupements d'entreprises :

- lot n° 1 : Communes de Charbonnières les Bains, Ecully, Marcy l'Etoile, la Tour de Salvagny, Dardilly, Champagne au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Limonest, Lissieu, Collonges au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, Saint Germain au Mont d'Or, Lyon 2°, Lyon 3°, Lyon 7°, Lyon 8°, Villeurbanne, Givors, Grigny, Quincieux. Ce lot comporterait un engagement de commande minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC et maximum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC pour la durée ferme. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour la période de reconduction,

- lot n° 2 : Bron, Vaulx en Velin, Chassieu, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage, Saint Priest, Mions, Corbas, Vénissieux, Saint Fons, Feyzin, Solaize, Lyon 1er, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 6°, Lyon 9°, Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Rochetaillée sur Saône, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Sathonay Camp, Sathonay Village, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire. Ce lot comporterait un engagement de commande minimum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC et maximum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC pour la durée ferme. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour la période de reconduction.

**5° - Les dépenses** au titre de ces accords-cadres seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2017-2018, éventuellement 2019-2020.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2016.**